



Une abbaye cistercienne en milieu insulaire (XII^e-XVI^e siècles) : Notre-Dame-de-Ré dite des Châteliers

Par Jacques BOUCARD
Docteur en histoire

Nos connaissances sur l'histoire de Ré pendant le haut Moyen Âge demeurent très réduites, aucun habitat n'ayant été retrouvé et les sources écrites étant quasi inexistantes. Tout porte à croire que, face aux invasions, l'île se soit dépeuplée et ait été pratiquement abandonnée du VI^e s. au IX^e siècle, comme semble l'indiquer la décision de Pépin I^{er}, fils de Louis le Pieux, qui, incapable d'endiguer la déferlante, ordonna l'évacuation des îles d'Aquitaine¹. Il faut attendre les premières années du XI^e siècle pour constater un repeuplement, d'abord timide, puis plus important, sous l'égide de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Soucieux de marquer sa souveraineté et favoriser la mise en valeur des territoires dévastés par les invasions normandes, il encourage alors la constitution de vastes domaines ecclésiastiques côtiers dépendant de grandes abbayes. Ainsi, Cluny, Maillezais et Notre-Dame du Puy s'implantent sur Ré alors que saint-Michel en l'Herm prend possession d'Ars et de Loix, l'archipel rétais comprenant, à cette époque, trois îles distinctes et bien séparées. Aux XII^e et XIII^e siècles, plusieurs établissements continentaux possèdent des prieurés sur l'île de Ré : le prieuré saint-Sauveur, dépendant de la congrégation de Cluny (à Sainte-Marie), le prieuré de Chantecor, le prieuré de saint-Blaise (au Bois), un prieuré, dédié à sainte-Eulalie, dépendant de l'abbaye augustinienne de la Trinité de Mauléon.

De même, les premiers seigneurs laïques, les Mauléon et les Thouars, encouragent le défrichement et la mise en culture de leur domaine par une politique active favorisant le peuplement et le développement des échanges commerciaux.

À la fin du XII^e siècle, la communauté insulaire apparaît bien organisée, à la fois pour défendre ses droits et essayer d'assurer sa défense. Située à la frontière maritime entre les royaumes de France et d'Angleterre, Ré va se trouver au centre des conflits qui vont perdurer pendant plus de deux siècles et ravager le pays. Assurant seul sa défense, l'île fut ravagée une première fois en 1294, décimée par la Grande Peste en 1388, pillée et rançonnée en 1404, et de nouveau attaquée par la flotte anglaise en 1457 et en 1462. Ce contexte particulier explique les privilèges importants accordés par les seigneurs locaux, puis par les rois de France, pour y maintenir une population nombreuse et l'encourager à défendre sa terre. De ce fait, au Moyen Âge, il ne semble pas que l'île se soit dépeuplée, mais le climat quasi permanent d'insécurité devait rendre la vie des Rétais particulièrement difficile.

¹ LEVILLAIN (Léon), *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848)*, publié sous la direction de M. Maurice Prou, Paris, Imprimerie Nationale, 1926, CCVIII, 355 p. Vifs remerciements à Thierry Sauzeau pour cette référence.

À la fin de la guerre de Cent Ans, la situation s'avère moins conflictuelle, le commerce rétais du vin et du sel, encouragé par les franchises accordées, connaît un développement spectaculaire, le vignoble gagne peu à peu toutes les terres cultivables et l'alluvionnement permet la création d'importantes surfaces de salines.

Les Mauléon

À la mort d'Isembert II (vers 1152), Èble de Mauléon, issu d'une famille poitevine apparentée aux vicomtes de Thouars, devient seigneur de Ré. Les Mauléon possèdent de grands domaines en Poitou dont les plus proches de l'île de Ré sont les seigneuries de Talmont et Fontenay ; ils sont également seigneurs de Châtelailon et exercent leur autorité sur la ville naissante de La Rochelle où ils séjournent fréquemment, contrôlant ainsi une grande partie de la côte entre Olonne et Châtelailon.

Les Mauléon vont être seigneurs de Ré pendant 120 ans (1145-1268).

Lorsque Èble prend possession de son héritage insulaire, en 1145, le peuplement de Ré depuis un siècle et demi est très en deçà du développement constaté sur le continent proche où le vignoble a pris une grande importance. Seules deux paroisses ont été créées sur la plus grande des îles qui porte le nom de Ré : Saint-Martin et Sainte-Marie, une grande partie du territoire reste encore fortement boisé ou en friche et la faune sauvage semble, encore, très présente.

Afin d'accélérer la mise en valeur de son domaine et profiter de ces nouveaux courants commerciaux, Èble va mener une politique offensive, concédant des fiefs et des terroirs à des religieux et des laïcs afin qu'ils amènent des laboureurs pour accélérer les défrichements. Pour Èble, une population nombreuse est une nécessité pour assurer une défense efficace, ce qui implique un défrichement rapide. Dans ce contexte, le choix de favoriser l'implantation d'un monastère cistercien n'est pas neutre, cet Ordre étant réputé pour la mise en valeur des terres sur lesquelles il s'implante.

L'Ordre cistercien

L'Ordre cistercien est une branche réformée des bénédictins dont l'origine remonte à la fondation de l'abbaye de Cîteaux par Robert de Molesme en 1098. Il promeut l'ascétisme, la rigueur liturgique et réintroduit le travail manuel qui était la troisième exigence de la règle de saint-Benoît.

Aux XII^e et XIII^e siècles, l'Ordre insiste à plusieurs reprises sur l'obligation d'isolement : « Ce n'est ni dans les châteaux, ni dans les cités, ni dans les villages qu'il nous faut édifier nos couvents, mais bien dans des lieux éloignés de la fréquentation des humains. » Un sermon d'Isaac de Stella confirme, par exemple, l'isolement du lieu choisi : « Nous vous avons conduit dans cette solitude retirée... dans cette solitude des solitudes... »

L'Ordre cistercien doit son considérable développement à Bernard de Clairvaux (1090-1153), homme d'une personnalité et d'un charisme exceptionnels. Son rayonnement et son prestige personnel en ont fait au XII^e siècle le plus célèbre des cisterciens. S'il n'en est pas le fondateur, il demeure le maître spirituel de l'Ordre.

En 1119, l'Ordre compte 12 abbayes, chiffre porté à la mort de Bernard de Clairvaux en 1153. Dans l'ouest, l'abbaye de Pontigny (diocèse d'Auxerre) essaime six filleules dont Trizay (fondée en 1145 ?) et l'Étoile qui rejoint l'Ordre en 1152. Mais, de création récente, l'Ordre cistercien n'a pas participé à la distribution de terres sur le littoral comme les grandes abbayes clunisiennes un ou deux siècles plus tôt. Il semble bien qu'il s'agisse d'un choix stratégique du Chapitre général de développer les implantations proches de l'océan lorsque des opportunités se présentent. Ainsi, en

Aunis, la plus petite des provinces, on comptera quatre abbayes cisterciennes : La Grâce-Dieu (Benon) (1135), Notre-Dame-de-Ré (1156), saint-Léonard-des-Chaumes (Dompierre/mer) (1168) et La Grâce-Notre-Dame (Charron) (1190).

La fondation de l'abbaye²

Les conditions de la fondation de l'abbaye des Châteliers – dont le nom rappelle qu'elle a été édifée sur le terroir du Breuil du Chastelier (bois du petit château) – dénommée aussi Notre-Dame de Sainte-Marie-de-Ré (ou Notre-Dame de Ré), nous sont connues par un vidimus des chartes de l'abbaye imprimé au XV^e siècle³. Ce document intéressant comporte cependant de nombreuses coquilles – le copiste n'ayant visiblement pas compris certains termes, principalement dans les noms de lieux, ce qui en rend parfois l'analyse délicate – et a été source d'interprétations fort discutables. Les deux premières chartes concernent la fondation, mais ne sont pas datées. Nous apprenons ainsi qu'Isaac, abbé de l'Étoile, et Jean, abbé de Trizay, accompagnés d'un groupe de religieux, sont venus trouver Èble de Mauléon pour lui faire part de leur désir de construire une abbaye. Il y avait sans doute longtemps que le projet était né et tous avaient eu le temps de se mettre d'accord. Èble et Aimeri, son neveu, accèdent à leur demande et leur donnent des terrains pour édifier le monastère et entretenir les moines. Cette donation est faite entre les mains d'Isaac abbé (c'est-à-dire abbé de l'Étoile).

Isaac de Stella et Jean de Trizay ne pouvaient, de leur propre initiative, se lancer dans une fondation ; ils avaient besoin de l'autorisation du chef de l'abbaye dont ils dépendaient et de celle du chapitre général de l'Ordre. C'est sans doute pourquoi nous trouvons une lettre, appuyée par les deux abbés, adressée par Èble de Mauléon au célèbre Guichard, abbé de Pontigny et futur archevêque de Lyon, demandant de bien vouloir établir à Ré une abbaye qui suivra la règle cistercienne. Celui-ci vient sur l'île pour se rendre compte de l'emplacement et pour recevoir la donation, mais sur place il juge les biens concédés insuffisants pour une fondation religieuse. Èble ajoute alors d'autres terres à celles déjà octroyées.

Jusqu'alors Isaac et Jean étaient apparus avec leurs titres d'abbés de l'Étoile et de Trizay, mais sans avoir de fonction au sein du monastère rétais. Dans la deuxième charte, ils sont nommés *monachis* (moines, religieux). Certains historiens locaux y ont vu une disgrâce et ont élaboré une histoire romanesque autour de cette mention. La réalité semble plus simple ; maintenant l'abbaye de Ré a un abbé, Geoffroy, Isaac et Jean sont donc redevenus de « simples » religieux dans cette nouvelle fondation.

S'appuyant sur une mauvaise interprétation des textes médiévaux, plusieurs auteurs régionaux proposent des dates de fondation fantaisistes et, à partir d'extrapolations douteuses, ont été persuadés qu'Isaac avait été enterré à Ré. Les recherches de Claude Garda confirment la présence continue d'Isaac à l'abbaye de l'Étoile de 1147 à 1167 ; il serait décédé en 1167/1169. La fondation de l'abbaye de Ré représente donc un épisode très court pendant cette période ; Isaac n'a pas dû séjourner sur l'île plus de quelques mois et n'y est probablement pas enterré, ce que confirment les fouilles archéologiques réalisées sur le site.

² BOUCARD (Jacques), « Le Moyen Âge : les fondements d'une société insulaire », dans AUGERON (Mickaël), BOUCARD (Jacques), EVEN (Pascal) (sous la dir.), *Histoire de l'île de Ré, des origines à nos jours*, Le Croît Vif, Saintes, 2017, p. 52 et suivantes.

³ Arch. dép. Char.-Mar., 1 J 323. Leur transcription a été réalisée par Jacques Duguet et partiellement publiée dans TARDY (Pierre), « L'île de Ré féodale et la fondation de l'abbaye des Châteliers », *Cahiers de la Mémoire, Revue d'art & tradition populaires, d'archéologie et d'histoire*, n°61, 1995. Le texte intégral a, depuis, été édité par DUGUET (Jacques), « Les seigneurs de Châtelailon et de l'île de Ré, X^e siècle-XIII^e siècle », *Société de géographie de Rochefort*, 1998. Et se trouve disponible sur son site : <http://duguet.pagesperso-orange.fr/Re.htm>

La date précise de la fondation demeure inconnue, bien qu'une première tradition, fondée par les auteurs de la *Gallia* et les historiens de l'ordre cistercien la situe, pour une raison non précisée, en 1156. De même, partant du principe que la donation entre les mains de Guichard ne doit pas être très postérieure à la lettre d'Èble à l'abbé de Pontigny et qu'en 1155, Isaac était à l'Étoile, madame Debray-Mulatier⁴ propose comme date de fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Ré 1156. Cette date est d'autant plus vraisemblable, qu'en 1156, il y eut quatre dimanches après l'Épiphanie pour lesquels existent des sermons d'Isaac qui ont été retrouvés. Même si la composante métaphorique de l'auteur incline à la plus grande prudence, quelques-uns paraissent bien avoir été écrits sur Ré, tel le numéro 14 : « ... perdue dans la mer, au large... ilot à l'extrémité des terres... » ou le numéro 15 : « ... la mer en ce moment est sous nos yeux... une barque est secouée par les vagues... ».

Pour la fondation de la nouvelle abbaye, Èble de Mauléon donne « sa part de pain et de vin de toute la paroisse de Sainte-Marie... toutes les vignes du fief des soldats de Villenova et de sainte-Eulalie⁵... et toute la terre jusqu'au Port Chauvet⁶... pour leur habillement, les ventes de toutes mes venaisons de toute l'île... ». Dans deux actes postérieurs, non datés mais antérieurs à 1178, il accorde également aux moines « la liberté de faire charbon de brandier » et leur donne le lieu de « la teblerie⁷ et ce qui sera nécessaire pour leur travail, dans mon bois ».

Une autre charte, signée par son fils aîné Raoul (1189 ?), nous apprend que ce dernier, avec l'accord de sa femme Aalid et de ses enfants, « a donné sa venaison⁸ », c'est-à-dire son droit de chasse sur les animaux sauvages de Ré, parce que la terre périssait en raison de leur infestation. Les hommes se préparaient à fuir l'île et à la laisser déserte « parce qu'ils ne pouvaient récolter la moisson des champs ni vendanger les vignes... qu'ils ne subissent plus les déprédations des lapins et des lièvres par la fécondité desquels la terre risque de dépérir ». Dans les faits, il s'agit du rachat du droit de chasse, sollicité par Alphonse, abbé de l'abbaye des Châteliers, avec « son couvent et le peuple de toute la terre, contre une rente fixe de 10 sous par quartier de vigne et 10 sous pour chaque sétérée de terre ». Ainsi, les paysans de Ré avaient obtenu la liberté de chasser contre une redevance fixe au profit de leur seigneur. Une transaction identique aura lieu avec les habitants d'Angoulins, en mars 1247, auquel Raoul abandonnera sa garenne, « pour être essartée et défaite », à cause des dégâts commis par les animaux sur les plantations environnantes.

Dans un texte postérieur, en 1178, Raoul de Mauléon, confirme les donations de son père à l'abbaye des Châteliers et précise qu'il leur donne « l'usage par tout le bois de l'île, pour le moulin et les charrues, autant qu'il leur sera nécessaire... » La mention de « charrue » ne doit cependant pas prêter à confusion, il s'agit probablement plus d'une forme de style que d'une réalité tangible ; jusqu'à la Révolution, l'île ne sera peuplée que de « laboureurs à bras » et le cheptel domestique restera relativement

⁴ DEBRAY-MULATIER (Jeannette), « Bibliographie d'Isaac de l'Étoile, Cîteaux », *Commentarii Cistercienses*, t. X, 1959., pp. 178-198.

⁵ Sainte-Eulalie que l'on trouve aussi dans le vidimus des chartes sous les noms de Sainte-Colare et Sainte-Yolare était une chapelle du prieuré de ce nom et qui dépendait de l'abbaye de la Trinité de Mauléon. Au XVII^e siècle, elle n'existait plus depuis très longtemps.

⁶ Le Port Chauvet était proche de l'abbaye, à l'est, dans l'échancrure du rivage au sud de l'actuel fort La Prée. Il fut le lieu d'accostage des barques du passage public avec le continent. La mer pénétrait profondément dans ce synclinal qu'elle a colmaté formant les « Marchais » (marécages). C'est probablement à son embouchure sur le Pertuis qu'était le « port des pêcheurs » évoqué à la même époque.

⁷ La « teblerie » mentionnée est une tuilerie (de thieuble, tuile, en parler poitevin) ; elle existe encore en 1226.

⁸ DUGUET, 1998, *op. cit.*, mentionne que le mot *venacionem* est suivi par *damas* surmonté du signe d'abréviation qu'il n'a pas su interpréter.

pauvre, si ce n'est en chevaux de petite taille, les « criquets », incapables d'être utilisés comme animaux de trait.

Peu de temps après la donation, un différend éclate entre les moines et « les prévôts et les sergents du seigneur » au sujet de la date des vendanges dans le « fief des Plantes⁹ à Sainte-Marie ». La charte précise que Raoul permet aux religieux de vendanger « quand ils voudraient... les plantes qui ont été plantées ou sont à planter... et leurs vignes où qu'elles soient dans leurs fiefs... » Ces différents documents nous permettent d'appréhender une exploitation de la vigne antérieure à l'arrivée des Cisterciens, mais qui, au cours de la seconde moitié du XII^e siècle, sous leur impulsion, va devenir prépondérante sur l'île de Ré et se développer fortement comme sur le continent proche.

Non seulement on défriche, mais on aménage le territoire, avec l'agrément du seigneur ou sur son initiative ; Savary construit un pont près du port des pêcheurs (le port Chauvet ?) et Amable autorise le creusement d'un canal pour l'évacuation des eaux des Marattes qui sont sujettes à de longues inondations (ou submersions) au préjudice des cultures. La seigneurie voit également l'implantation de maisons de recette des droits levés sur les récoltes : bâtiments et dépendances de celliers avec pressoirs, cuves ou « tonnes », aires à battre les blés, etc.

La documentation relative à l'île de Ré du XI^e au XII^e siècle fournie par le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Châteliers, permet d'entrevoir ce qu'était alors la seigneurie de Ré et dans quelles conditions elle a été repeuplée et mise en valeur au temps des Mauléon. La gestion féodale s'y affirme comme une exploitation des revenus de la terre et des eaux au profit du seigneur, de ses proches et aussi, très tôt, d'établissements religieux. Au fil du temps, les fiefs des moines et leurs revenus en nature s'accroissant, ils parviennent même à se faire céder des recettes, comme le « treuil¹⁰ des Marattes » et, notamment, la plus importante, celle de Sainte-Marie (qui gardera jusqu'à nos jours le nom d'« abbaye »). De plus, les moines des Châteliers défrichent activement et mettent en valeur une partie de la paroisse ancienne de Sainte-Marie et de celle de saint-Martin. Ainsi, partout sur l'île, forêt et brandes reculent et, comme sur le continent voisin, la vigne devient très rapidement dominante, car les sols lui conviennent bien et son rapport est plus élevé que d'autres cultures.

L'importance des superficies de vignobles, en particulier celui appartenant au monastère des Châteliers, interroge sur la commercialisation des récoltes, les volumes de vins produits étant très supérieurs aux besoins de la communauté. Les textes en notre possession ne laissent pas supposer que l'abbaye possédait quelques navires : tout au plus, à partir du XV^e siècle, le seigneur de Ré ayant concédé le passage aux moines, un vaisseau leur appartenant assure-t-il la traversée entre l'île et le continent. Cependant, la commercialisation des vins de l'abbaye, peut-être vers d'autres établissements de l'Ordre dans les îles Britanniques ou les pays nordiques, pouvait facilement s'effectuer par les petits ports rétais qui commencent à se développer. Au XII^e siècle, le point d'atterrissage le plus proche de l'abbaye était une petite anse, à l'est, le Port Chauvet, mais son trafic y a toujours été négligeable à tel point qu'il n'y était pas levé de droits. En revanche, les autres havres qui vont être ensuite cités, la Saline, saint-Martin, La Flotte puis Rivedoux, autorisaient des liaisons faciles vers des navires en rade ou avec le continent proche, notamment vers les ports du Plomb ou de La Rochelle, tous deux très actifs dans le commerce du vin.

⁹ « Plante » : jeune vigne, juste plantée ou de moins de quatre ans. Le terme est encore usité aujourd'hui.

¹⁰ « treuil » : pressoir à vendange.

Le temps des calamités

Lorsque Savary hérite de Ré, à la mort de son oncle en 1213, c'est un personnage important, engagé dans l'action politique et militaire. Grand féodal du littoral continental qui cerne l'île – ses domaines s'étendent du sud de Châtelailon jusqu'au-delà d'Olonne, hormis La Rochelle – il considère les pertuis charentais comme une mer intérieure à ses possessions sur laquelle il exerce ses prérogatives de seigneur. Dans une région disputée entre rois de France et d'Angleterre, avec des seigneurs belliqueux et versatiles, Savary trouve sa place et se positionne plutôt pour le roi d'Angleterre.

La situation de Ré sur la frontière maritime avait conduit ses seigneurs à y établir des défenses. Un « châtelier » (petit château), antérieur aux Mauléon, en bois, s'élevait sur la « motte » voisine du lieu où sera édifié le monastère. Dressé sur le « Chef de La Flotte », il dominait les pertuis, les rades de Ré et les accès par mer à La Rochelle. Il n'est donc pas étonnant que, de nouvelles craintes d'hostilités survenant, Savary y ait fait élever un fort, passant outre son engagement de « ne faire aucune fortification » sur la motte voisine de l'abbaye.

À la mort de Savary, sa femme Amable, sous la pression des moines qui « mandèrent à plusieurs reprises », finit par accepter de restituer « toutes les terres... dont il [Savary] s'était injustement emparé » et de détruire la fortification « construite par la violence dans la motte et la chasse de Ré... [l'] évêque de Saintes [la] menaçant d'excommunication ».

Par une lettre datée du 7 avril 1243, Henri III fait savoir qu'il a conclu une trêve avec Louis IX depuis la saint-Benoît (21 mars) : « Et il faut savoir que nous avons abandonné l'île de Ré au roi de France, de la même qu'elle était en une trêve précédente très récente. » Revenu dans le giron du roi de France, Ré va devenir une proie de choix pour les flottes anglaises qui viendront régulièrement la piller. Toutes les îles de l'Atlantique se sont trouvées exposées aux agressions des flottes ennemies ou des bandes armées qui essayaient de s'approprier le pays ou seulement d'y faire des razzias et de le rançonner, parfois avec des prises d'otages. Cependant, comme le constate fort justement Mathias Tranchant¹¹, l'île de Ré fut sans doute, à ce propos, le territoire qui subit le plus les ravages des descentes anglaises ; la population y fut rançonnée, pillée, le bétail volé, les cultures arrachées et brûlées, ne se relevant à chaque fois que difficilement des pertes et destructions subies. Ainsi, La charte de Charles VI, en 1408, précise que les « adversaires et ennemis de notre Royaume y peuvent venir et viennent souvent aborder et descendent... et depuis peu de temps [le texte fait probablement référence aux pillages de 1404]... plusieurs des habitans d'icelle ont esté arcez, tournez, gastez et rançonnez par plusieurs fois... les habitans de ladite isle et seigneurie de Ré, souventes fois esposent leurs corps pour se deffendre d'eulx et sans qu'ils puissent avoir ou ayant aucun secours ou ayde que d'eux-mêmes seulement... ». Plusieurs lettres rappellent, ensuite, dans des termes équivalents, sinon identiques, les descentes anglaises et les risques encourus par les Rétais.

Dans ce contexte, l'abbaye est particulièrement exposée. Les textes mentionnent de nombreux pillages et des destructions sur lesquelles il est bien difficile de se faire une idée précise. Lorsque l'on parle de l'incendie de l'abbaye, s'agit-il d'une partie des bâtiments communs, de l'église elle-même ... ou de tous les bâtiments entourant le cloître ? En tout état de cause, les dégâts ont été souvent très importants.

¹¹ TRANCHANT (Mathias), *Le Commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 52.

Les chroniques nous rapportent plusieurs évènements :

En 1294, l'abbaye est incendiée par les Anglais,

En 1388, le comte d'Aوندel pille les îles de Ré et d'Oléron ; les troupes anglaises infligent de nouvelles destructions à l'abbaye,

En 1404, l'île est pillée une nouvelle fois par des troupes anglaises, de même que l'abbaye,

De nouveau, en 1457, l'île est soumise à « d'insupportables rançons » et à trois jours de pillages, les habitations insulaires sont incendiées et le monastère essuie de « multiples dommages »¹².

Peu après, le 25 août 1462, nouveau raid anglais, l'abbaye est de nouveau pillée.

La guerre de Cent Ans terminée, on constate une reprise des conditions de prospérité. Aussi, après 1475, de nouvelles baillettes sont accordées tant pour étendre les cultures que pour établir de nouveaux marais salants. L'île de Ré connaît alors un remarquable développement économique particulièrement important aux siècles suivants, Saint-Martin devenant un véritable port international. Pourtant, avec les échos des lointaines guerres d'Italie, les nuages ne tardent pas à s'accumuler. La monarchie impécunieuse s'efforce de taxer les principales sources de richesse de l'île (vin, sel) et les premiers troubles religieux inaugurent les guerres de Religion qui marqueront profondément les deux provinces d'Aunis et de Saintonge.

C'est avec le coup d'État municipal mené à La Rochelle en 1568 par son jeune maire, François Pontard, que la ville bascule dans le camp protestant et l'île de Ré avec elle. S'ouvrent alors les désastreuses guerres de Religion qui vont désoler pendant des décennies le royaume. Pour les Rochelais en effet, Ré, comme Oléron, possède une valeur stratégique de première importance dans la mesure où elle commande les rades et les pertuis. Les responsables de la puissante cité huguenote se montrent rapidement obsédés par la constitution d'une aire de protection susceptible d'assurer la sauvegarde d'une cité qui apparaît très rapidement pour les protestants comme la Genève du royaume¹³.

Le départ des troupes royales permet aux protestants de reprendre le contrôle de l'île grâce à l'intervention de François de La Noue qui s'en rend maître le 11 mars 1574, contrôle qu'ils conservent désormais, après l'échec de l'expédition catholique de septembre 1575 commandée par le sieur Landreau à partir des Sables-d'Olonne. Au cours des opérations militaires qui désolent l'île, l'abbaye des Châteliers est pillée une nouvelle fois ; les protestants y mettent le feu et l'édifice en ruine est abandonné par ses moines.

L'union aux Oratoriens

L'union de l'abbaye à la congrégation de l'Oratoire a été approuvée par les hauts dignitaires de l'Ordre (les abbés de Cîteaux, Clairvaux et Pontigny) le 20 mars 1623 et actée par une bulle pontificale du 7 octobre 1623. L'acte officiel de prise de possession par l'Oratoire, quant à lui, date du 5 juillet 1624¹⁴.

¹² ARCÈRE (Louis-Etienne), *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, La Rochelle, René-Jacob Desbordes, 1756, p. 276.

¹³ EVEN (Pascal) « L'île de Ré de l'Ancien Régime : du tumultueux XVI^e siècle au siècle des Lumières », dans AUGERON (Mickaël), BOUCARD (Jacques), EVEN (Pascal) (sous la dir.), *Histoire de l'île de Ré, des origines à nos jours*, Le Croît Vif, Saintes, 2017, p. 117.

¹⁴ NOYELLE (Thibaud), « L'abbatiale cistercienne de Notre-Dame-de-Ré », *Revue historique du Centre-Ouest, Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIII, 2^e semestre 2014, p. 325, note 50.

Un procès-verbal de visite de juillet 1623, établi avant l'union de l'abbaye des Châtelliers à la congrégation de l'Oratoire, constate que l'église est alors « sans aucune vitre ny ferrures, aucune porte ny fenestre » ... [sa] « voûte est à présent ruinée et rompue en plusieurs endroits ». Quant aux bâtiments conventuels, ils sont « tous ruinés fors quatre voulttes des petites chapelles, et celle du parloir, le tout néanmoins... sans aucune couverture ny charpente »¹⁵. Un témoin, âgé de 80 ans, interrogé quant à l'époque d'abandon, atteste « qu'il y a plus de cinquante ans que ladite Abbaye a esté ruinée par ceux de la Religion Prétendue Réformée [et] depuis ledit temps qu'il n'y a eu Religieux demourant en lcelle [...] »¹⁶. Une nouvelle enquête faite en 1624 pour les prêtres de l'Oratoire souligne le coût d'une éventuelle restauration et surtout la difficulté de conserver l'abbaye en raison de la proximité de La Rochelle, ville huguenote ; le visiteur a vu les vestiges de l'abbaye et d'« un ample et somptueux » logis abbatial.

La possibilité d'une reconstruction est bien vite abandonnée au vu du délabrement avancé des bâtiments et de l'instabilité du contexte, il est vrai particulièrement délicat. Des témoignages accusent les protestants insulaires et rochelais qui occupent l'île lors des conflits réguliers avec les troupes royales d'avoir saccagé les édifices catholiques à plusieurs reprises depuis le début des années 1620¹⁷. L'abbaye a pu en être victime, ces destructions venant alors s'ajouter à la dégradation naturelle résultant de décennies d'abandon.

On peut aussi s'interroger sur la réelle volonté des Oratoriens. Souhaitaient-ils rétablir l'abbaye dont les dommages entraîneraient indubitablement une explosion des coûts de reconstruction ou, tout simplement exploiter l'énorme temporel et en tirer un revenu conséquent ? Les biens de l'abbaye sont, en effet, considérables¹⁸ : 21 fiefs, 3 pressoirs, 5 maisons à La Rochelle, divers droits ... Et, comme le constate Thibaud Noyelle¹⁹, l'intérêt des Oratoriens se limite dès lors à la gestion financière du domaine et des droits, par ailleurs d'une façon très rigoureuse comme le confirme les innombrables baux des fiefs de l'abbaye affermés aux XVII^e et XVIII^e siècles²⁰ ; l'abbatiale elle-même est mise en rente dès la première moitié du XVII^e siècle²¹. En 1741, les revenus tirés du domaine par les Oratoriens seront de 18 000 livres.

Par un procès-verbal en 1625, la congrégation se plaint de la récupération des matériaux de l'abbaye ordonnée par Louis XIII afin de construire le fort de la Prée à la suite de la reprise de l'île par les troupes royales²². Cependant, les doléances portent essentiellement sur les dégâts causés aux vignes par les ouvriers et les chevaux !

La chapelle saint-Laurent

¹⁵ *Île de Ré, Inventaire topographique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979, p. 317.

¹⁶ Arch. Nat., S 6759, « Procès-verbal fait par les Députés du Chapitre Général de Cisteaux de la visite de N.-D. des Châtelliers, le 21 juillet 1623 » cité par Noyelle (Thibaud), *op. cit.*, p. 324, note 48.

¹⁷ Arch. Nat., S 6757, dossier n°1 « Enquête faite par le visiteur de l'Officialité de Xaintes de la ruine de l'Abbaye des Châtelliers pour la commodité des Prestres de l'Oratoire, le 17 juin 1624 », p. 6-7 et 17-18 (reproduit dans CRMH de Poitou-Charentes, *Dossier de recensement*, Annexes, pièce justificative C), cité par Noyelle (Thibaud), *op. cit.*, p. 325, note 51.

¹⁸ BOUCARD (Jacques), « L'abbaye de Notre-Dame de Ré », *Bulletin de l'association des Amis de l'île de Ré*, n° 43, octobre 1971, p. 70-71, d'après l'enquête de 1623.

¹⁹ NOYELLE (Thibaud), *op. cit.*, p. 325.

²⁰ Arch. Nat., cartons S 6757 à 6760A, cité par Noyelle (Thibaud), *op. cit.*, p. 325, note 52.

²¹ Arch. Nat., S 6760A, dossier n° 1, « mémoire contenant les Cens, Rentes, terrages, Complans & autres droits dus à la Maison des Révérends Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Paris, 1650 » cité par Noyelle (Thibaud), *op. cit.*, p. 325, note 54.

²² Arch. dép. Char.-Mar., « Les Châtelliers », n° 101, 20 décembre 1625, « Procès-verbal au sujet de la démolition des bâtiments de l'abbaye des Châtelliers pour employer les matériaux au fort de la Prée » reproduit dans BOUCARD (Jacques), « La chapelle Saint-Laurent », *Bulletin de l'association des Amis de l'île de Ré*, n° 70, juillet 1982, p. 9-11.

Un des témoins interrogés, lors de l'enquête de 1624, raconte que depuis la destruction de l'abbaye (1574) « il n'y a vu célébrer aucun service divin, excepté le jour de la saint-Laurent [le 10 août], que la procession du présent bourg [La Flotte] y allait en dévotion, où estant, on y disait une messe ; pour ce faire, on y portait un autel portatif et un ornement [...] »²³.

En 1661, les oratoriens accordent au curé de La Flotte le droit de célébrer la messe à la saint-Laurent, « à condition qu'il entretiendra la chapelle »²⁴, ce qui confirme qu'à cette date la chapelle avait été édifée. Un constat rédigé en 1683, à l'occasion d'une vaine tentative de rétablissement religieux, mentionne, outre l'état de ruine avancé de l'abbaye, une chapelle construite en son « presbytère », c'est-à-dire son chevet²⁵. La carte de l'île de Ré, datée de 1695²⁶, destinée à l'intendant Bégon, représente l'église sans couverture, à l'exception du cœur couvert.

Cette dévotion à saint Laurent amène les oratoriens à commander en 1695 à Antoine Ragon, sculpteur rochelais, un retable en pierre de taille « destiné à la chapelle de saint Laurent qui est dans l'abbaye des Châtelliers en l'île de Ré »²⁷. Cependant, la visite pastorale de 1727 effectuée par l'évêque de La Rochelle, Jean-Baptiste de Brancas, ne la mentionne pas, mais l'évêché n'en percevant aucun revenu, elle présentait peu d'intérêt.

De la Révolution à nos jours

À la Révolution, les ruines (et probablement la chapelle saint-Laurent) sont vendues comme Bien National le 6 janvier 1793, mais la municipalité de La Flotte s'y oppose, invoquant la fonction de balise de jour qu'elles assurent depuis plus d'un siècle²⁸ (c'est-à-dire la fin du XVII^e siècle), fonction qu'elles conserveront jusque dans les années 1960, la façade peinte en blanc et le pignon en noir servant d'amer pour les bateaux navigant dans le pertuis d'Antioche, entre Ré et Oléron, le boisement actuel n'existant pas. En janvier 1796 (nivôse an IV), une violente tempête renverse le pignon du chevet²⁹ ; il sera reconstruit à une date inconnue, peut être en 1828 ?

Abandonnées, les ruines servent de carrière. Le conseil municipal de La Flotte s'en inquiète et décide d'interdire l'extraction des pierres (1820), les vestiges servant d'amer. Quelques années plus tard (1828), la façade est peinte – ou repeinte – et les murs consolidés. Façade sud et pignon seront ensuite régulièrement repeints tant qu'ils serviront d'amer.

À partir des années 1950, la radiogoniométrie s'étant fortement développée pendant la Seconde Guerre mondiale, la Marine décide de ne plus utiliser les amers terrestres. Le site sera alors laissé à l'abandon, et peu à peu la végétation reprendra ses droits. Il faudra attendre les premières fouilles archéologiques, en 1967, pour que cet édifice

²³ Inventaire ..., *op. cit.*, p. 317.

²⁴ KEMMERER (Théodore-Eugène, Dr), *Histoire de l'île de Ré, L'insula Rhéa*, La Rochelle, 1888, réed. Saint-Martin-de-Ré, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1966, p. 488.

²⁵ CANIVEZ (Joseph-Marie), *Statuta capitulorum ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, t. VII, Louvain, 1939, p. 553 cité par Noyelle (Thibaud), *op. cit.*, p. 326, note 55.

²⁶ Service Historique de la Défense, Vincennes, 1VF1524. Carte de 1695.

²⁷ Arch. dép. Char.-Mar., Minute de Mr Rabusson, notaire à la Rochelle, 19 février 1695, reproduit par BOUCARD, 1982, p. 13-15.

²⁸ Arch. mun. La Flotte, registres de copie de lettres, 6 janvier 1793.

²⁹ Musée Ernest-Cognacq, ville de Saint-Martin-de-Ré, carton 25, « Procès-verbal de visite des phares et balises des îles de Ré et d'Oléron, 3 thermidor IV ».

soit de nouveau à l'honneur. S'en suivront plusieurs campagnes de fouilles³⁰ et d'importants travaux de restauration de l'abbatiale qui vont nous permettre d'un peu mieux comprendre cet important édifice, exceptionnel par son homogénéité, et qui constitue un des rares témoins régionaux de l'architecture cistercienne³¹.

Aujourd'hui, le site de l'abbaye des Châteliers, demeure une réserve archéologique d'un intérêt majeur. Des fouilles programmées sur l'ensemble du terrain délimité par le mur d'enceinte permettraient d'étudier les bâtiments agricoles, mais aussi le logis abbatial, et mieux comprendre l'histoire de cette implantation insulaire qui garde encore une partie de ses mystères.

³⁰ HÉRAUD (Daniel), *Rapport annuel sur les sondages effectués à l'Abbaye Notre-Dame-de-Ré dite « Abbaye des, Châteliers »*, SRA Poitou-Charentes, 1969 [rapport de fouilles dactylographié] ; BOUCARD (Jacques), 1971, *op. cit.*, p. 72 et *Abbaye Notre Dame de Ré : Rapport de fouilles archéologiques. Campagne été 1972*, SRA Poitou-Charentes, 1972 [rapport de fouille dactylographié, STUTZ (Françoise) et JOHANNY (Aude), STUTZ, *Abbaye des Châteliers, La Flotte en Ré : Étude d'impact 1992*, SRA Poitou-Charentes, 1992 [rapport de sondages] ; STUTZ, *Abbaye des Châteliers, La Flotte en Ré : Étude Sauvetage, prospection 1994*, SRA Poitou-Charentes, 1994 [rapport de sondages] ; LAVERGNE (Maurice), *La Flotte en Ré, « Abbaye des Châteliers »*, Intervention archéologique de 1997, Intervention archéologique de 1998, SRA Poitou-Charentes, 1997-1998 [rapport de fouilles] ; NORMAND (Éric), BILLARD (Claude), LAVERGNE (Maurice), *Abbaye des Châteliers, La Flotte-en-Ré (Charente-Maritime). 1995-1996. Opération de fouille préventive*, SRA Poitou-Charentes, 1996 [rapport de fouilles] ; NIBODEAU (Jean-Paul), *La Flotte-en-Ré. Abbaye des Châteliers. Rapport de surveillance de travaux*, SRA Poitou-Charentes, 1999 [rapport de sondages] ; PRYSMICH (Laurent), MANDON (Fabrice), *La Flotte-en-Ré, abbaye des Châteliers*, SRA Poitou-Charentes, 2004 [rapport de fouilles].

³¹ Notamment, DAGUISE, *L'abbaye de Notre-Dame des Châteliers...*, DES, Université de Poitiers, [1946?]; BLOMME (Yves), *L'architecture gothique en Saintonge et en Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1987 ; NOYELLE (Thibaut), *L'abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Ré*, Master de civilisation antique et médiévale, Université de Poitiers, 2013. Plus récemment est parue une synthèse des campagnes archéologiques sur le site, qui aborde de manière brève l'historique et l'étude architecturale de rétablissement : NIBODEAU (Jean-Paul), PRYSMICH (Laurent) « Une fondation cistercienne insulaire : l'abbaye des Châteliers sur l'île de Ré », dans TREFFORT (Cécile), BRUDY (Pascale) (dir.), *Monastères entre Loire et Charente*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 95-113.